



Compte-rendu

CCP MLF

Jeudi 5 octobre 2017

Présents pour les organisations syndicales :

Pour le SNUipp- FSU: Estelle Mauget (HDF) , Christine Bernigaud (HDF) , Bruno Ribard (secrétaire Espagne)

Pour le SNES FSU : Jérôme Nassoy, Sébastien Ville

Pour le SE-UNSA : Djamel Souiah, Patrice Menoud

Pour la MLF :

Jean-Christophe Deberre, Directeur général

Michel Bur, Adjoint au Directeur général

Samuel Bitsch, adjoint au directeur général, chef du service administratif, financier et juridique,
Dominique Collado, Laurent Batut, Jacky Morelet, Jeannie Trainoir, Gaëlle Charcosset.

1. Validation du procès verbal de la CCP du 29/06/2017

Validation du procès verbal à l'unanimité après retrait et modification d'une phrase dans le PV:

Bilan d'étape du recrutement : L'ajout du SNES « La Mlf interviendra auprès des établissements pour rappeler le cadrage» est rejeté. La Mlf veille à ce que le dispositif soit aussi large que possible et que les candidats soient informés.

2. Bilan définitif du recrutement 2017 dans les réseaux “EE, MLF et OSUI”

Pour la rentrée 2017, il y a eu 1549 candidatures qui se décomposent de la façon suivante:

- - personnels enseignants du premier et second degré: 1428
- - CPE: 12
- - Personnels de direction: 94
- - Personnels administratifs: 15

La Mission laïque a recruté 107 personnels enseignants. Cet opérateur a été touché par les refus de détachement.

Les refus de détachement sont de 48 sur 123 départs. Le SNUipp a demandé une différenciation entre le 1^{er} et 2nd degré.

Il y a eu 20 avis favorables après recours et grâce à l'intervention du Directeur général auprès des IA-Dasen et des recteurs.

Le SNUipp exprime son incompréhension quant aux 11 demandes de disponibilité accordées par les départements. Si une disponibilité est possible (personnel enseignant non présent dans l'effectif départemental), pourquoi pas un détachement ?

Il y a 10 candidats qui ont annulé leur candidature faute d'aboutissement de leur projet ou de non-réponse de l'administration.

Il y a 7 avis défavorables sans suite derrière.

Le secrétaire général de la MLF, M. Deberre, a précisé que le renouvellement de tous les détachements actés par la Ministre l'année scolaire dernière a créé un réel blocage pour les premières demandes de détachement.

Le SNUipp-FSU a rappelé que les renouvellements ont concerné aussi tous les détachements directs en grand nombre dans le réseau à l'étranger et qui sont toujours en augmentation soit 1201 détachements pour l'année 2016-2017.

M.Deberre a précisé que cela a été une vraie « prime à la sédentarité » et il comprend la réaction des recteurs //IA-DASEN qui ont été contraints d'accepter tous les renouvellements. Il ajoute que la question doit être traitée globalement (renouvellements et premiers détachements) au niveau du Ministre.

L'établissement d'Ain'Sebaa n'a que 2 détachés sur 18 classes.

Les postes non pourvus ont été remplacés par des enseignants en contrat local.

- - Casablanca, deux postes de détachés du 1er degré

- - Las Palmas pour des postes du 2nd degré

M. Deberre ajoute que ces postes ne seront pas forcément reproposés l'an prochain si les enseignants recrutés locaux en poste font un travail satisfaisant.

3. Proposition du calendrier des opérations de recrutement 2017/2018 (voir annexe)

Prochaine CCP le 9 novembre 14H30. (Phase de renouvellement) CCP Dallas 1er février par courriel.

CCP 1er mars (phase de recrutement)

Voir en annexe

4. Questions diverses du SNUipp-FSU

1) M. Bouchard, Directeur de l'AEFE, que nous avons rencontré en marge du séminaire des chefs d'établissements en Espagne, nous a expliqué que les EGD et les établissements conventionnés seraient impactés par les mesures de réduction budgétaire. Le Lycée Molière de Villanueva et le Lycée Français d'Alicante seront donc touchés.

La MLF va-t-elle contribuer comme l'AEFE à la régulation des 33 millions d'euros annoncée en juillet dernier ?

Les frais de scolarité seront-ils augmentés ? Des postes fermés ?

M. Deberre demande ce qu'a dit le directeur pour les autres établissements.

La part à la charge de l'établissement des salaires des résidents est variable suivant les lycées de la MLF. Cette contribution est revue tous les trois ans. Ce plan triennal arrive à échéance cette année. Il faut donc attendre les décisions de l'AEFE.

Il ne devrait pas y avoir d'effet majeur quant au nombre de résidents. Ca n'impactera pas les professeurs mais les parents d'élèves. En Espagne, il ne devrait pas y avoir de grosse difficulté mais au Liban, cette contribution pourrait s'ajouter à une possible augmentation très considérable du salaire des enseignants votée par le gouvernement local qui s'applique au privé. Et là ça va être colossal. Cette augmentation pourrait s'élever à 70%.

L'effort demandé par l'AEFE touchera les 7 établissements de la MLF conventionnés.

Le SNUipp souhaiterait avoir plus de détails sur les conséquences de ces restrictions budgétaires pour les établissements.

2) Une formation qualifiante a été proposée à des enseignants en contrat local du Lycée Français d'Alicante organisée par l'ESPE de Caen.

Quelle organisation sera mise en place pour les collègues qui s'inscrivent au vu du nombre d'heures de travail demandées ? Quelle reconnaissance pour cette formation dans le réseau MLF ? Il s'agit d'un diplôme universitaire et d'une vraie formation tout au long de l'année pour des recrutés locaux

Pourquoi cette formation n'a-t-elle pas été proposée dans les autres établissements MLF ?

Cette formation est proposée sur la base du volontariat. 7 collègues contrats locaux se sont inscrits en Espagne. M. Deberre explique que c'est une opportunité de participer à une formation continue tout au long de l'année qui débouche sur un diplôme universitaire. Cette formation à distance est proposée par l'ESPE de Caen et permet d'obtenir un diplôme universitaire "DU Enseignement français à l'étranger de la MLF". Les candidats sont suivis par un tuteur de l'ESPE. Cette formation est accompagnée par Madame Collado au siège de la MLF.

Des allègements de tâche sont prévus à certains moments de l'année où les candidats ont une surcharge importante de travail pour cette formation.

Un Forum est en place pour effectuer le suivi à distance. Cette formation se compose d'une partie à distance et d'une partie en présentiel (4 jours en février).

Il y aura 2 visites du tuteur sur place : novembre et février.

Le coût sera pris en charge par l'établissement d'origine : 1500€ par candidat. L'hébergement et les trajets pour les candidats et les formateurs sont aussi à la charge des établissements.

M. Deberre explique quelles sont les 2 raisons de la mise en place : satisfaire le niveau d'exigence des parents d'élèves et renforcer l'assurance de ses personnels contrats locaux non-titulaires par rapport aux autres collègues.

Ce programme de formation a été initié en Egypte pour 2 candidates et poursuivi sur réseau Nord-américain l'année dernière avec une vingtaine de candidats. 1 seul en prolongation de scolarité. En Espagne, 4 personnes sont inscrites au Lycée Français d'Alicante, 1 à Palma, 1 à Saragosse et 1 à Valladolid.

Nous demandons si cette formation aura des répercussions salariales pour les collègues. M. Deberre répond que bien évidemment ces formations seront prises en compte. Il ajoute que l'intention de la MLF est de systématiser ce type d'offre et même de proposer des formations initiales de ce type. Nous nous inquiétons de la possibilité de créer une filière de recrutement parallèle à celle des titulaires de l'EN.

Les enseignants ont été choisis à partir de leur dossier de candidatures par le comité de pilotage de la formation continue MLF en Espagne composé de directeurs et de chefs d'établissements.

Un des critères prédominants a été la maîtrise de la langue française.

M. Deberre précise qu'il ne s'agit pas de faire baisser le nombre de titulaires.

3) Classes surchargées à l'École Malraux de Rabat :

Il y a des classes à 31 élèves en élémentaire en début d'année et des difficultés réelles au niveau des apprentissages.

Quel est le nombre d'élèves en maternelle-élémentaire maximum fixé dans les classes par la MLF à l'OSUI ?

Une seule classe est surchargée : la CM2 A. Moy 26,6 maternelle-27,6 élémentaire CP : 25

L'OSUI ne créera pas de nouveaux établissements, ils travailleront sur la qualité. Au Maroc on va arriver à la saturation de la demande par l'offre.

Fin de travaux à Malraux : 200 places de plus mais rien en primaire.

Rappel en France:

Avec 22,9 élèves par classe, la France se situe bien au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE.

27 % des classes élémentaires dépassent les 25 élèves.

Réelle difficulté avec la population des classes, il faut donner plus de moyens aux enseignants.

4) Le barème de recrutement des détachés est très complexe. Serait-il envisageable de le simplifier sur le modèle AEFE par exemple sachant notamment que la note pédagogique va disparaître ?

Pour cette année, maintien du mode de recrutement précédent. Plus de candidats cette année mais certains ont été inspectés sans note. Pour les candidats sans note pédagogique, la MLF (Michel Bur) va utiliser les grilles de notation des inspections selon les échelons (comme dans les départements) avec le rapport d'inspection pour être au plus près de la réalité.

La liste complète des dossiers avec « une note attribuée par la MLF » nous sera donnée. Le SNUipp demande à avoir connaissance de la grille utilisée.

Le SNUipp demande si une réunion paritaire est prévue pour échanger sur la transformation du barème ?

5) Comment explique-t-on l'écart de salaire très important entre les collègues de catégorie 1 et 2 (environ 450 euros mensuels) pour effectuer un travail identique ? Ceci crée un mal être et un sentiment de non reconnaissance parmi nos collègues.

Il existe 2 grilles qui dépendent du niveau de diplôme. Ce thème pourra être discuté en CCPL Maroc.

Nous rappelons qu'il faut actuellement 24 ans d'ancienneté pour passer de la catégorie 1 à la 2.

6) Quels sont les critères d'attribution et les montants des HSE payées aux collègues dit "meritants" ?

Des HSE sont versées pour des projets pédagogiques menés par des enseignants du 1er degré. Le terme « méritant » n'est pas employé par la MLF. Quel type de projets ? Ils vont se renseigner pour avoir des exemples et nous le faire savoir.

Entretiens OSUI (question du SNES)

M. Deberre explique qu'il demandera à tous les chefs d'établissements de procéder régulièrement à des entretiens en utilisant un canevas du même type que celui qui est employé au siège de la MLF. Il précise que cela n'aura aucune conséquence sur les carrières des personnels. Il ajoute que cela concerne toutes les catégories de personnels. Il considère que le système relationnel est pauvre dans notre système éducatif.

Nous rappelons notre position de principe à ce sujet et demandons à connaître le canevas utilisé au siège.

Augmentations indiciaires

Les augmentations ont été appliquée dès le 1er janvier 2017 dans les écoles d'entreprise. Pour les autres établissements, les grilles de calcul ont été envoyées le 13 juin dernier dans les établissements pour une application rétroactive. Cela a été fait sauf pour un établissement en Espagne.

Pour l'avenir, la transmission académique des arrêtés de changement d'échelon du 1er degré pose problème. La MLF enverra un message aux DAF pour qu'ils demandent aux enseignants de fournir leurs arrêtés pour qu'ils soient pris en compte par la MLF.